

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1880

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Solidarité internationale - Attribution d'une subvention pour la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés pour le projet Amélioration de l'accès à l'eau dans le district de Kobane en Syrie - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1880**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Solidarité internationale - Attribution d'une subvention pour la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés pour le projet Amélioration de l'accès à l'eau dans le district de Kobane en Syrie - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini et de la mise en œuvre de sa politique de solidarité internationale, la Métropole finance des projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. C'est dans ce cadre que la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés a déposé une demande de subvention pour un projet d'eau en Syrie.

La Fondation Danielle Mitterrand - France libertés a été créée par Danielle Mitterrand en 1986 pour soutenir les peuples dans leurs quêtes de liberté dans le monde. Depuis sa création, elle a mené de nombreux projets sur tous les continents et en particulier au Moyen-Orient et auprès des populations à majorité kurde. Elle a ainsi contribué à répondre à l'urgence humanitaire dans le nord de l'Iraq puis à sa reconstruction dès la fin des années 1980 à aujourd'hui.

Le projet présenté ici est mené en étroite collaboration avec l'organisation non gouvernementale (ONG) humanitaire italienne Un Ponte Per qui mène des projets de santé, d'eau et d'éducation en Iraq depuis 1991 et dans le nord de la Syrie depuis 2016.

Dans le contexte du conflit armé en Syrie, les municipalités et, en général, les nouvelles institutions locales du nord-est de la Syrie (NES) s'efforcent de fournir des services de base à la population locale et déplacée de la région et d'améliorer la protection et la garantie des droits humains et sociaux fondamentaux. La protection de l'environnement et l'écologie ont été érigées comme priorités par les nouveaux acteurs politiques de premier plan, malgré l'énorme défi posé dans un contexte de conflit armé.

Outre les effets de la guerre, le nord et l'est de la Syrie sont actuellement confrontés à l'une des pires crises de l'eau de ces dernières décennies. La disponibilité de l'eau et l'accès à l'eau pour une grande partie de la population ont en effet diminué de manière drastique en 2021 pour différentes raisons, en particulier :

- des précipitations faibles et erratiques pendant la saison hivernale 2020-2021, accompagnées de températures supérieures à la moyenne, qui risquent de se reproduire dans les années à venir,
- des niveaux bas, sans précédent, de l'Euphrate à partir de janvier 2021, entraînant une diminution importante de la quantité d'eau dans la partie syrienne du fleuve et dans les réservoirs,
- l'utilisation politique de l'eau par le gouvernement turc, qui contrôle les principales sources d'eau de la région.

Les effets de la crise de l'eau s'ajoutent aux dégâts de la guerre et aux effets de la crise économique ainsi qu'à l'émergence de la Covid-19, augmentant considérablement les besoins humanitaires de la population (4,5 M€ considérés en besoin humanitaire).

Le projet présenté par la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés, en partenariat avec l'ONG humanitaire Un Ponte Per, consiste à approvisionner en eau potable la population du sous-district de Sherran, du district de Kobane, du gouvernorat d'Alep, du canton de Kobani et de la région d'Al Furat dans les villages de Big Kabijak, Bustabbah, Kherab Hail, Small Kabijak, Sarzori et Tillek.

Les travaux consistent à réhabiliter le forage de Big Kabijak, l'équiper d'une pompe électrique, le raccorder au réseau d'électricité, construire un château d'eau de 40 m³ et le raccorder au réseau de distribution d'eau déjà existant. Pour les villages voisins, l'eau sera distribuée par le biais d'un transport en camion. Les travaux de construction seront accompagnés de formations de renforcement de capacités pour le personnel du service de l'eau en fonction de ses besoins techniques.

II - Objectifs

L'objectif général est d'améliorer l'accès à l'eau pour les populations touchées par le conflit dans le nord-est de la Syrie.

L'objectif spécifique est d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la population du sous-district de Sheran.

Les bénéficiaires seront :

- 1 500 habitants du village de Big Kabijak, bénéficiant d'un meilleur accès à l'eau grâce à la réhabilitation du forage et à l'opérationnalisation du réseau d'eau du village,
- 1 800 habitants des autres villages (Tillek, Petit Kabijak, Bustabbah, Sarzori, Kherab Hail) qui bénéficieront d'un transport par camion de l'eau à moindre coût depuis le point d'eau de Big Kabijak.

III - Plan de financement

Le projet est évalué à 115 755 € et la participation sollicitée auprès de la Métropole s'élève à 50 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée.

Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'année 2022 d'un montant de 50 000 € au profit de la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés pour le projet intitulé Amélioration de l'accès à l'eau dans le district de Kobane en Syrie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197, pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-293506-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
